



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 août 2017

Étaient présents : Mmes PEPIN Christelle, ROLLAND Christiane, METEAU Delphine, BOUTET Christine, RAVARD Alexandra, MM GABORIAU Sébastien, LELAURE Nicolas, THEBAULT André, MESSÉ Alain, VALADE David, MOINARD David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir HENRIET Pierre)

Excusés : MM. PAIRAUD Guillaume, HENRIET Pierre, AUDOUIT Claude,

Secrétaire : M. GABORIAU Sébastien

Votants : 12 dont 1 pouvoir

Situation de la boulangerie

M. le Maire rappelle les derniers échanges, courriers ou mails concernant la boulangerie.

Le 19 juin, M Gaudin a prévenu de l'arrêt de son activité de commerçant, la résiliation étant effective au 31 décembre 2017 (fin du bail), nous prévenant de l'hypothèse d'un repreneur éventuel. Le 6 juillet, il nous a confirmé l'hypothèse d'une reprise, mais a prévenu que sans repreneur, il vendrait tout le matériel. Le 27 juillet, il nous a écrit qu'il avait choisi de vendre le distributeur à baguettes au boulanger de Nieul-sur-l'Autise, nous demandant de confirmer avant le 5 août si le conseil municipal acceptait de renouveler la convention d'occupation du domaine public aux mêmes conditions, à partir du 16 août 2017. Il était précisé dans le courrier que si nous souhaitions travailler avec un autre artisan, il nous était proposé d'acheter le distributeur pour lui louer.

Le maire précise qu'à aucun moment il n'a été proposé à la commune de racheter le matériel de la boulangerie, contrairement à une rumeur. Il n'y a eu que cette proposition récente concernant le distributeur dont la convention d'occupation du domaine public court jusqu'à fin 2017, date de résiliation effective, sauf reprise anticipée d'un repreneur.

La convention d'occupation du domaine public entre la boulangerie et la commune concernant le distributeur précise qu'une cessation d'activité de M Gaudin (effective au 31 décembre 2017, même s'il n'est plus présent à partir du 16 août), implique une résiliation de plein droit de la convention.

Cela signifie que jusqu'au 31/12/2017, M Gaudin peut louer le distributeur au professionnel de son choix, voire le vendre, mais dans ce cas, avec des incidences à étudier.

Après débats, le conseil ne retient pas l'idée de l'acheter maintenant (Vote : 11 voix contre, 1 abstention).

Arrivée de Christine Boutet.

Le conseil considère qu'une nouvelle convention sera à étudier pour 2018 et souhaite que priorité soit donnée le cas échéant au repreneur éventuel de notre boulangerie concernant le distributeur. Si le projet à l'étude n'aboutit pas, le conseil souhaite effectuer ses propres recherches par tous moyens.

Demande de l'association foncière

Comme évoqué au dernier conseil, une convention entre l'AF et la commune stipule que pour le chemin de la lagune, la commune, utilisatrice du chemin, doit contribuer à son entretien. L'AF demande à la commune une participation à hauteur de 50% du montant des travaux (9900€), soit 4950€.

Le conseil accepte à l'unanimité, M Sébastien Gaboriau, président de l'AF, ne prenant pas part au vote.

Questions et informations diverses

Mme Alexandra RAVARD, volontaire pour être conductrice du transport solidaire, constate qu'il n'y a pas de demande dans notre commune et se pose la question de poursuivre l'expérience. Par ailleurs, elle indique qu'un arbre est tombé sur la levée entre Souil et la passerelle. Note est prise.

Mme Christelle PEPIN répond favorablement à la demande qui lui a été faite de prendre la responsabilité de la commission animation, en précisant qu'elle compte sur chacun, le programme 2018 étant copieux.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 8 août 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 8 août 2017

Le Maire,
Christian HENRIET

